

17, place R. Schuman 71018 Mâcon cedex

E. mail : 0710534v@ac-dijon.fr

# P.P.M.S

## PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ

ANNEE 2017-2018

EPLE

COLLÈGE ROBERT SCHUMAN MÂCON

**Le premier volet *Description de l'établissement*** est commun au PPMS « risques majeurs » ainsi qu'au PPMS « attentat-intrusion »

**Le second volet est relatif au PPMS « risques majeurs ».**

**Le troisième volet est relatif au PPMS « risque attentat-intrusion ».** L'instruction du 12 avril 2017 précise que ce PPMS doit être un document distinct du PPMS « risques majeurs ».

### **Rappel du cadre réglementaire**

Circulaire 2015-205 du 25 novembre 2015

Instruction du 12 avril 2017 et annexes ( BO n°15 du 13 avril 2017)

### **Documents d'accompagnement (education.gouv.fr):**

- guide des chefs d'établissement (sécurité des collèges et des lycées)

*Les chefs d'établissement sont responsables des PPMS et de leur transmission, en lien avec les collectivités territoriales.*

*Le PPMS doit être parfaitement connu de l'ensemble des personnels qui pourraient être confrontés à son activation.*

# SOMMAIRE

## I. VOLET COMMUN AUX DEUX PPMS « IDENTIFICATION »

Identification .....	4
Description de l'établissement	
- description du site .....	5
- emplacement des malles PPMS .....	6
- effectif des personnels .....	6
- effectif des élèves.....	6
- Fiche secours .....	7
Liens avec l'extérieur / annuaire de crise .....	7
Déclencher l'alarme. Donner l'alerte .....	8
Mallette de première urgence .....	9

## II. VOLET PPMS « RISQUES MAJEURS »

Risques répertoriés pour l'établissement .....	10
Répartition des missions par personnels.....	11
Recommandations générales selon les types de risques :	
- Incendie .....	12-13
- Tempête .....	14
- Séisme .....	14
- Accident Industriel résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD) .....	14
- Accident nucléaire .....	15
Fiche des effectifs absents ou blessés .....	16
Fiche individuelle d'observation .....	17
Les conduites à tenir en première urgence (dans les situations particulières de risques majeurs) .....	18-22
Information préventive des populations sur les risques majeurs	
Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).....	23
Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).....	23
Prise en compte de la dimension éducative.....	24-25

### III. VOLET PPMS « ATTENTAT-INTRUSION »

Déclencher l'alerte.....	26
Emplacement des déclencheurs manuels (DM).....	26
S'échapper.....	27-28
S'enfermer.....	29
Réagir en cas d'attaque à l'extérieur.....	29
Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect.....	29
Faire un état de la situation .....	30
Lever l'alerte .....	30
Organiser et évaluer un exercice « attentat- intrusion » .....	31-32

## VOLET 1

### IDENTIFICATION

**Circonscription** MÂCON-SUD

**N°d'identification** 0710534V

**Adresse** 17, place Robert SCHUMAN 71000 MÂCON

#### Adresses des autres accès donnant sur la voie publique

15, rue du docteur SCHWEITZER 71000 MÂCON (portail fournisseurs)

**N° de téléphone** 03 85 22 98 98

**Courriel** 0710534v@ac-dijon.fr

**Chef d'établissement** BLANCHET Jean-Paul, principal

**Tél professionnel mobile du Chef d'établissement** 06 47 15 36 08

**Date de la dernière mise à jour** 30/11/2017

## 1. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

(Volet commun aux deux PPMS **Données à actualiser tous les ans.**)

### Description du site

École ou établissement faisant partie d'un groupe scolaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	(Si oui, préciser)
Nombre de divisions	21	
Nombre de bâtiments	5	
Si plusieurs bâtiments, dénominations :	Nombre d'étages :	Affectation des locaux :
- EXTERNAT	- 3 dont RC	- Pédagogie
- EXTENSION	- 2 dont RC	- Pédagogie
- ADMINISTRATION	- 2 dont RC	- Direction, Intendance, Loge
- DEMI-PENSION	- 1 (RC)	- Restaurant scolaire
- VILLA	- 2 dont RC	- Logement de fonction
Espaces ouverts :	- Cour intérieure - Dégagement donnant sur le COSEC - Terre-plein derrière l'externat (terrain de sport) - -	
Circulations intérieures	Véhicules : - Véhicule de fonction - Véhicules du perso - Camions de livraison - Véhicules ponctuels	Piétons : - sous contrôle de l'agent d'accueil - -
Informations complémentaires	Les seuls véhicules de personnels habilités à se garer à l'intérieur du collège sont ceux de la direction et de personnels logés.	

### Horaires

	Matin ,	Après-midi
Horaires d'ouverture de l'EPL	7h30-12h30	12h30-18h30
Horaires du restaurant scolaire	12h-13h30	
Horaires des activités péri-scolaires	12h30-13h55	17h-18h

## Emplacement des malles PPMS

	Emplacement
Mallette n° 1	Salle des professeurs
Mallette n° 2	Accueil (Administration)
Mallette n° 3	Bâtiment demi-pension (lingerie)
Mallette n° 4	Local technique agent (patio 1 <sup>er</sup> Extension)
Mallette n° 5	Local technique agent (1 <sup>er</sup> étage sud Externat)
Mallette n° 6	Local technique agent (2 <sup>eme</sup> étage sud Externat)

## Effectifs des personnels

	NOMBRE	OBSERVATIONS
Enseignants	46	plusieurs sont à temps partiel ou partagé
Personnels de direction	4	Principal / Principale Adj / Gestionnaire /
Personnels de vie scolaire	9	1 CPE / 1 Ass Peda / 5 AED / 2 EVS
Personnels administratifs	4	Secrétaire direction, secrétaire intendanc + ATRF + apprenti (jeudi et vendredi)
Personnels de santé	1	Infirmière scolaire (80%)
Agents départementaux de collège	9	
Personnels rattachés au collège	4	PSY EN (lundi), Assistante sociale scolaire (mardi, vendredi), Coordo REP (jeudi), médecin scolaire (variable)
<b>TOTAL :</b>	<b>77</b>	

## Effectif des élèves

**Pour les EPLE joindre les listes des élèves par classe et tenir à disposition les emplois du temps des classes dans un lieu prédéfini**

Lieu (x) de mise à disposition des EDT par classe	dans les malles PPMS

## FICHE SECOURS

### Prises en charge particulières

(dans le cadre d'un P.A.I. par exemple, ou pour un enfant handicapé, ....)

Cf. tableau récapitulatif des aménagements joint avec les EDT dans les mallettes.

### 2 - LES LIENS AVEC L'EXTERIEUR / ANNUAIRE DE CRISE

<b>FREQUENCE France Bleu</b>	103.1	<b>Mhz</b>
<b>FREQUENCE France Info</b>	103.4	<b>Mhz</b>
<b>FREQUENCE France Inter</b>	99.8	<b>Mhz</b>
<b>FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet</b>	98.2	<b>Mhz</b>

	Services	Contact – Nom	N° de téléphone
<b>Secours</b>	Police secours		<b>17 ou 112</b>
	Commissariat		03 85 32 63 63
	Pompiers (SDIS)		18
	SAMU		15 (ou 112)
	Centre anti-poisons		03 83 22 50 50
	Référent établissement scolaire de la police	Commissariat de Mâcon LHADI Ange	06 19 25 77 99 03 85 32 63 40
<b>Préfecture</b>	Sécurité Civile	SIDPC	03 85 21 82 99
<b>Mairie</b>	Service de la tranquillité publique	DE CARLI Cyril	03 85 39 71 77
	Service Éducation		03 85 39 71 42
<b>Éducation nationale</b>	IEN de circonscription	SOEUR Corinne	03 85 22 56 80
	DASEN	Cabinet / Secrétariat général	03 85 22 55 88
	Service de santé scolaire	Médecin conseiller technique	03 80 44 87 68
	Rectorat	DORGE Franck	06 84 21 85 78

#### Modalités d'information des familles :

Communication prise en charge par les forces de l'ordre

### 3 - DECLENCHER L'ALARME. DONNER L'ALERTE

**Appel des services d'incendie et de secours : 18**

**Appel des forces de l'ordre: 17 ou 112**

<b>Origine du danger</b>	<b>Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte</b>
Risque majeur autre que chimique=ÉVACUATION	Tout adulte de l'établissement
Risque chimique=CONFINEMENT	Principal, Principale-Adjointe UNIQUEMENT
Attentat-intrusion=MISE À L'ABRI	Tout adulte de l'établissement

<b>Type de danger</b>	<b>Type d'alarme</b>
Risque majeur autre que chimique	Alarme incendie (rouge)
Risque chimique	Alarme continue (bleu)
Attentat-intrusion	Alarme discontinue (jaune)

<b>Dates prévues pour les exercices de simulation</b> Renseigner l'application RESCUE après la réalisation de l'exercice	
INCENDIE 1	Mardi 03/10/2017
INCENDIE 2	
RISQUES MAJEURS	
ATTENTAT-INTRUSION	



#### **4 - MALLETTE DE PREMIERE URGENCE**

Le matériel et les produits doivent être régulièrement vérifiés et renouvelés/remplacés.

##### Documents

- Liste des effectifs par classe
- Tableau récapitulatif des aménagements
- Emplois du temps
- Fiche « Répartition des missions par personnels » (page 11 du PPMS)
- Fiche des effectifs des élèves absents ou blessés (page 16 du PPMS)
- Fiches individuelles d'observation (page 17 du PPMS) (plusieurs exemplaires)
- Fiche « Conduite à tenir en première urgence » (pages 18 à 22 du PPMS)
- Plans indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes) (annexes)

##### ..Matériel

- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- bouteille eau 1,5L
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- couverture isothermique ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier ;
- comprimés d'iode stable ;
- garnitures périodiques ;
- pansements adhésifs hypoallergéniques et sparadrap ;
- bandes de gaze de 5 cm, 7 cm et 10 cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- gants vinyle ;
- épingles de sûreté ;
- scotch pour calfeutrage
- guide premier secours.

## Volet 2

### PPMS « RISQUES MAJEURS »

#### 1 - RISQUES RÉPERTORIÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT

##### Documents à consulter :

Au niveau départemental le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet.

Au niveau communal, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PSC) s'il a été élaboré par la commune.

Incendie	cas de force majeure commun à tous les EPLE
Tempête	cas de force majeure commun à tous les EPLE
Séisme	cas de force majeure commun à tous les EPLE
Accident industriel résultant d'un transport de Matières Dangereuses (TMD)	proximité de la D906 et de la voie ferrée
Accident nucléaire	cas de force majeure commun à tous les EPLE

## 2 - REPARTITION DES MISSIONS PAR PERSONNELS

### Activer le plan particulier de mise en sûreté

<ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer de la mise en place des différents postes</li></ul>	<b>PERSONNELS DE DIRECTION : PRINCIPAL, PRINCIPALE-ADJOINTE, ADJOINT GESTIONNAIRE, DIRECTEUR DE SEGPA</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la logistique interne</li></ul>	

### Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement

<ul style="list-style-type: none"><li>• Établir la liste des absents</li></ul>	<b>Tout adulte ayant en charge un groupe d'élèves : enseignants, vie scolaire, personnel technique</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Signaler les blessés ou personnes isolées</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gérer l'attente</li></ul>	

### Gérer l'accès aux circuits

<ul style="list-style-type: none"><li>• Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité)</li></ul>	<b>Agent de maintenance, gestionnaire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Remettre aux secours les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)...</li></ul>	

### Accueillir les secours

<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)</li></ul>	<b>Infirmière scolaire</b>
---	----------------------------

### **3 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SELON LES TYPES DE RISQUES**

#### **INCENDIE**

Dès qu'un foyer d'incendie est détecté, il faut prévenir l'agent d'accueil (en cas d'absence, la gestion ou la direction) qui déclenchera le signal d'évacuation.

Lorsque le signal d'alarme retentit,

<b>l'adulte responsable d'un groupe d'élèves</b>	<b>l'adulte qui n'a pas d'élève en responsabilité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪fait sortir les élèves dans le calme, en laissant les cartables dans la salle</li><li>▪vérifie que personne ne reste dans la salle</li><li>▪quitte la salle le dernier, en laissant ses affaires</li><li>▪ferme les fenêtres et la porte (mais sans la verrouiller)</li><li>▪accompagne les élèves en rang et dans le calme selon le plan d'évacuation (fléchage rouge)</li><li>▪dirige le groupe, en suivant les indications des responsables, sur le plateau goudronné situé en face du collègue</li><li>▪compte ses élèves et indique l'effectif à l'équipe de direction, en signalant IMMÉDIATEMENT tout élève manquant</li><li>▪maintient les élèves groupés et reste avec eux en attendant les consignes des services de secours et de la direction du collègue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ aide à l'évacuation des élèves en les rassurant et les guidant vers la sortie</li><li>▪ s'assure, avant de sortir, qu'il ne reste plus personne à l'étage où il se trouve</li><li>▪ rejoint M. MAURICE et/ou M. PERRY sur le plateau goudronné face au collègue</li><li>▪ attend les consignes des services de secours et de la direction du collègue</li></ul>

#### **LIEUX DE RASSEMBLEMENT :**

**Elèves de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> y compris SEGPA et adultes qui les ont en charge sortent par le portail principal et se regroupent sur le plateau goudronné – moitié gauche (comptage par Mme MARECHAL-LASSARD ou, en cas d'absence, M. MAURICE)**

**Elèves de 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> y compris SEGPA et adultes qui les ont en charge sortent par le portail principal et se regroupent sur le plateau goudronné – moitié droite (comptage par M. BLANCHET ou, en cas d'absence, M. MAURICE)**

** GAUCHE ET DROITE S'ENTENDENT ICI DANS LE SENS DE SORTIE DE L'ENCEINTE DU COLLÈGE (À GAUCHE EN SORTANT DU COLLÈGE, À DROITE EN SORTANT DU COLLÈGE ET NON UNE FOIS FACE AU COLLÈGE!)**

Les groupes se dirigent vers le fond du plateau au fur et à mesure de leur arrivée, en respectant le côté prévu.

Personne ne doit stationner devant la grille, ni sur les allées latérales, pour ne pas gêner les secours.

**Personne ne doit utiliser l'ascenseur :**

Selon la spécificité de leur handicap, les personnes à mobilité réduite :

- seront aidées par un adulte pour rejoindre les issues de secours,
- ou rejoindront la sortie par leurs propres moyens,
- ou se rendront dans une zone à l'abri des fumées et des flammes à l'étage où elles se trouvent : salles 204 ou 214 au 2<sup>e</sup> étage, salles 108 ou 116 pour le 1<sup>er</sup> étage.

Cas particuliers : les élèves en fauteuil roulant sont pris en charge par l'adulte qui les a (ou un élève sérieux désigné par lui-même).

**PLAN D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS PÉDAGOGIQUES**

**Si une zone est envahie par les flammes et/ou les fumées, il convient d'adapter la consigne et d'évaluer par le couloir ou l'escalier le plus sûr.**

201-202-203-204-205-206-208	
101-102-103-104-105-106	Évacuation par l'escalier côté préau et la porte du PRÉAU
001-004-005-008-labo sciences physiques	
207-209-210-211-214	Évacuation par l'escalier côté ascenseur et les portes situées entre le bureau CPE et la salle des professeurs
108-109-111-113-labo SVT	
007-infirmierie-salles des professeurs-CPE-bureau AS/COP	
118-123-125-salle informatique SEGPA-bureau directeur SEGPA	Évacuation par la terrasse
112-114-115-116-117-119-121	Évacuation par l'escalier intérieur côté SEGPA puis par la porte côté SEGPA
Etude- CDI-ateliers SEGPA	

**PLAN D'ÉVACUATION DES AUTRES ESPACES**

**Si une zone est envahie par les flammes et/ou les fumées, il convient d'adapter la consigne et d'évacuer par le couloir ou l'escalier le plus sûr.**

- Bâtiment demi-pension : sortie par les portes côté cour
- Bâtiment administration : sortie par la porte principale côté cour
- Bureau EPS : sortie par la porte côté cour
- Bureau Vie scolaire : sortie par la porte côté cour
- Espace parents : sortie par la porte côté cour
- Salle polyvalente : sortie par les portes côté cour
- Foyer élèves : sortie par la porte côté cour
- Gymnase : sauf consigne particulière, pas d'évacuation

## TEMPÊTE

### ▼ Si les délais sont suffisants :

- évacuation préventive possible.

### ▼ Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez des bâtiments en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez portes et volets roulants ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
- limitez les déplacements.

## SÉISME

### ▼ Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

### ▼ Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers le parking des bus à côté du self ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## ACCIDENT INDUSTRIEL RÉSULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

### ▼ Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement : salles de classes, gymnase suivant les cours ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

### ▼ Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers le parking du self en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

### ▼ Explosion suivie d'un nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement : salles de classes, gymnase suivant les cours ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

### ▼ Dans tous les cas :

évacuation possible effectuée par les autorités.

## ACCIDENT NUCLÉAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de confinement : salles de classes, gymnase suivant les cours ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

▼ **Attendez les consignes des autorités**

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).





## FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION<sup>3</sup>

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT	TAMPON
..... .....	

NOM	PRENOM	AGE	SEXE (M/F)

**Maladies connues** (asthme...) : .....

**Projet d'accueil individualisé (PAI) :**      **NON**       **OUI**  (joindre le traitement)

*Cochez ce que vous avez observé*

• Répond .....	
• Ne répond pas .....	
• Réagit au pincement .....	
• Ne réagit pas au pincement .....	
• Difficultés à parler .....	
• Difficultés à respirer .....	
• Respiration rapide .....	
• Plaies .....	
• Membre déformé .....	
• Mal au ventre .....	
• Envie de vomir .....	
• Vomissements .....	
• Tête qui tourne .....	
• Sueurs .....	
• Pâleur .....	
• Agitation .....	
• Angoisse .....	
• Pleurs .....	
• Tremblements .....	
• Autre (préciser) .....	
<b>DUREE DES SIGNES OBSERVES</b>	

Fiche établie par :

NOM : .....

Fonction : .....

Jour : .....

Heure : .....

<sup>3</sup> à dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.

---

# LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

---

## CONSIGNES GENERALES

### Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la trousse de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »...)
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

---

## PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

---

### 1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

---

### 2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

---

### 3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

---

**IMPORTANT** : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

---

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

---

## CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

### 1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

#### **Il saigne spontanément :**

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

#### **Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :**

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

### 2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

#### **Signes possibles** (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

#### **Que faire ?**

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

### 3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

#### **Signes possibles** : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;

envie de fuir ... panique.

### **Que faire ?**

#### **En cas de stress individuel**

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

#### **En cas de stress collectif**

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

## **4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES...)**

### **Signes possibles :** (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

### **Questions :**

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

### **Que faire ?**

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

## **5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE**

### **Signes :**

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

### **Que faire ?**

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

## 6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GENERALISEE)

### Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

### Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

### Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

*Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)*

**Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.**

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

**ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !**

## 7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

### Faire appel aux services de secours

#### En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

## 8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

### Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

### Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

### Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

### Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

### Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

**Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.**

---

## INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

---

Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

### LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

**Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.**

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

[Plus d'information sur le DDRM](#) sur [prim.net](http://prim.net)

### LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

**Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.**

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

**Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.**

[Plus d'information sur le Dicrim](#) sur [prim.net](http://prim.net)

[Prim.net](http://prim.net) est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

---

## PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

---

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

### UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE <sup>4</sup>

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

### UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent

---

<sup>4</sup> Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

[http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v\\_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625](http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625)

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>



leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

### **UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES**

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

## Volet 3

### PPMS « **ATTENTAT-INTRUSION** »

cf. annexe 1 de l'instruction du 12 avril 2017

**DÉCLENCHER L'ALERTE : 17 (ou 112), puis DASEN et RECTORAT  
Tout adulte de l'établissement a vocation à déclencher une alerte !**

Missions	Nom	Fonction
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclencher l'alarme et activer le PPMS</li> <li>- S'assurer de la mise en place des différents postes</li> <li>- Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités</li> <li>- Réceptionner, noter et communiquer les informations sur la situation et son évolution</li> </ul>	BLANCHET JP	Principal
	M.-LASSARD I	Principale-Adjointe
	MAURICE P	Adjoint
	MARTEDDU S	Directeur SEGPA

#### EMPLACEMENTS DES DÉCLENCHEURS MANUELS (DM)

##### DM JAUNE



**= SIGNAL DISCONTINU**  
**= ALARME ATTENTAT-INTRUSION**  
**= MISE À L'ABRI**  
**(ÉVACUATION OU CONFINEMENT**  
**SUIVANT LES CAS)**

- 1 à la loge
- 1 en cuisine, à droite de la porte de la salle des commensaux
- 1 en bureau vie scolaire
- 1 en salle des professeurs (013)
- 1 en local technique E (à côté du bureau du directeur de la SEGPA)
- 1 en local technique C (en face de la salle 109)
- 1 en local technique G (en face de la salle 211)

##### DM BLEU



**= SIGNAL CONTINU**  
**= ALARME RISQUE CHIMIQUE**  
**= CONFINEMENT**

- 1 dans le local serveur entre le bureau du principal et le bureau de la principale-adjointe

## S'ÉCHAPPER

*Conditions : - être certain de l'identification de la localisation exacte du danger  
- être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves.  
Rester calme et prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.  
Demander le silence absolu.*

Salle	Localisation	Adulte responsable de l'évacuation	Itinéraire de fuite	Lieu de repli
1 4 5	<b>EXTERNAT</b>	Mme ROUYER Mme LOSSON M. ALEM	<b>TOUTE SORTIE POSSIBLE À L'OPPOSÉ DU DANGER</b>	<b>PALAIS DES SPORTS</b>
7 8 101		(variable) Mme CAVÉ Mme DUCHANGE,		
102 103 104		Mme MOUGNIOTTE Mme FERNANDEZ Mme BESSE,		
105 106 107		Mme BONNOT (variable) Mme GALLION		
108 109 201		M. BARDOUX Mme FREYDT M. COMTET		
202 203 204		Mme M'NADMJI, M. ROUSSE Mme FADILE, M		
205 206 207		Mme LEGRIS Mme DA COSTA M. MAGNIEN		
208 209 210		Mme VOISIN D. Mme ROLLAND Mme ROLLAND		
211 214		M. MOURIER Mme BOUTEMEUR		

## S'ÉCHAPPER

*Conditions : - être certain de l'identification de la localisation exacte du danger  
 - être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves.  
 Rester calme et prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.  
 Demander le silence absolu.*

Salle	Localisation	Adulte responsable de l'évacuation	Itinéraire de fuite	Lieu de repli
9 11 salle profs	<b>EXTENSION</b>	(variable) (variable) (variable)	<b>(TOUTE SORTIE POSSIBLE À L'OPPOSÉ DU DANGER</b>	<b>PALAIS DES SPORTS</b>
CDI Vie scolaire 22		Mme BOCHATON (variable) (variable)		
24		(variable)		
26 28		M. RODRIGUEZ Mme ROLAND		
111		M. MALLET		
112		M. FIJEAN/Mme BOF		
113		Mme VOISIN C.		
114		(variable)		
115		(variable)		
116		(variable)		
117		Mme CERRO		
118 119		M. DEVILLE Mme OTTAVI		
120		M. MARTEDDU		
121		(variable)		
122	(variable)			
123 125	Mme COISSARD Mme ROBIN			

### **S'ENFERMER (SI LA FUITE EST IMPOSSIBLE)**

Situations : - les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer : rester dans la classe et verrouiller la porte

- les élèves sont à l'extérieur (récréation, intercour) : rejoindre la demi-pension, local pré-identifié le plus sûr.

Dans tous les cas :

- se barricader au moyen du mobilier disponible
- éteindre les lumières, fermer les volets au rez-de-chaussée (mais PAS aux étages!)
- s'éloigner des murs, portes et fenêtres
- s'allonger au centre de la salle
- faire respecter un silence absolu( portables en mode silence sans vibreur)
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- attendre l'intervention des forces de l'ordre. **NE PAS CHERCHER À S'ENFUIR.**

**Les salles ainsi que les adultes responsables sont les mêmes que page 27 et 28.**

### **RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE A L'EXTÉRIEUR**

**Isoler le site et différer toute sortie**

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Fermer toutes les entrées et s'assurer que personne n'est exposé</b>	<b>PERSONNELS DE DIRECTION : PRINCIPAL, PRINCIPALE-ADJOINTE, ADJOINT GESTIONNAIRE, DIRECTEUR SEGPA</b>	
<b>Regrouper les élèves à l'intérieur des lieux de mise à l'abri les plus proches</b>		
<b>Communiquer les instructions données par la préfecture</b>		

### **RÉAGIR EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE OU DE DÉCOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT**

*Prévenir le directeur ou le chef d'établissement. Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect.*

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Décider d'un périmètre de sécurité le plus large possible en attendant les forces de l'ordre</b>	<b>PERSONNELS DE DIRECTION : PRINCIPAL, PRINCIPALE-ADJOINTE, ADJOINT GESTIONNAIRE DIRECTEUR SEGPA</b>	
<b>Appeler la police ou la gendarmerie (17)</b>		
<b>Assurer le respect du périmètre de sécurité</b>		

## FAIRE UN ÉTAT DE LA SITUATION

### Modalités de recensement rapide des effectifs

Dans les malles PPMS se trouvent 1) les listes des classes ;

2) la fiche des effectifs des élèves absents ou blessés.

Remplir ce dernier document.

## LEVER L'ALERTE

	Nom	Fonction
<b>Informers les personnels et les élèves de la fin de l'attaque</b>		<b>PRINCIPAL</b>
<b>Modalités d'information choisie</b>		
<b>Matériel</b>		
<b>Annonce micro</b>		<b>PRINCIPAL</b>

# Organiser et évaluer un exercice « attentat-intrusion »

cf.annexe 2 de l'instruction du 12 avril 2017

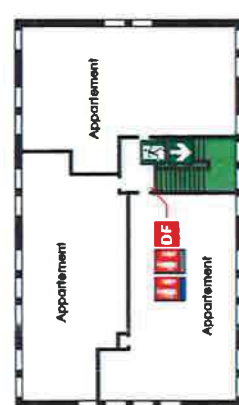
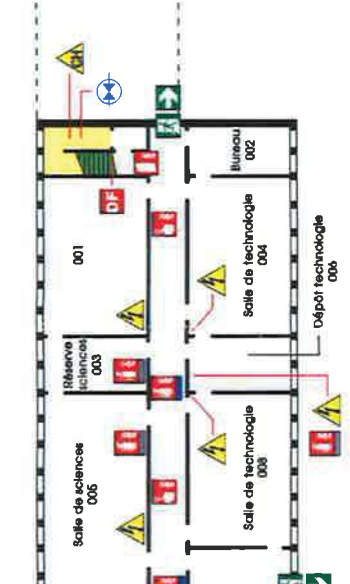
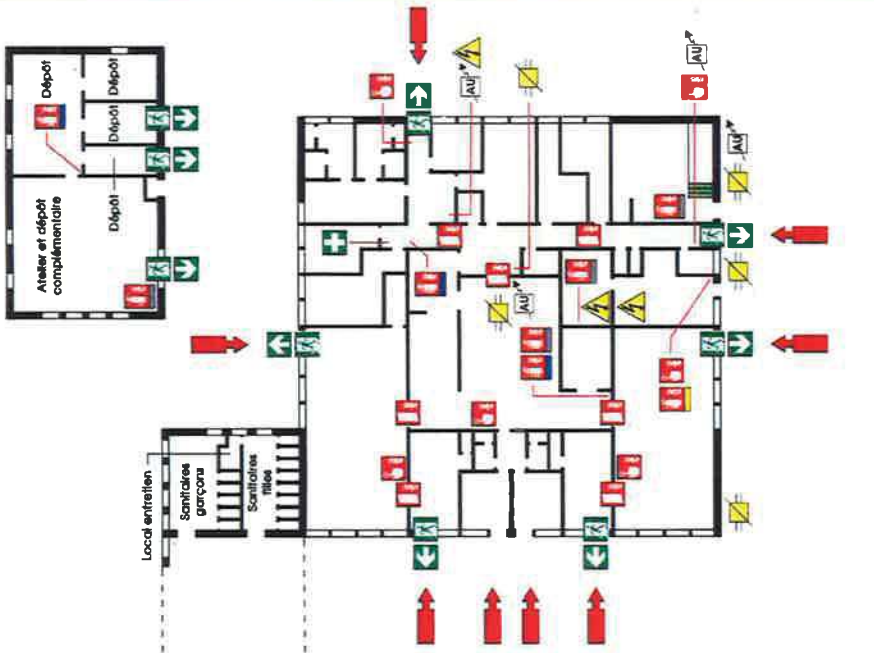
Comportements réflexes		
	Fait	Commentaire
Localiser la zone où se trouve la menace pour choisir entre s'échapper et s'enfermer		
<b>S'échapper</b>		
Rester calme		
Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche		
Utiliser l'itinéraire le plus éloigné de la menace		
Respect du silence absolu		
Compter les élèves		
<b>S'enfermer</b>		
Verrouiller la porte		
Se barricader au moyen du mobilier pré-identifié		
Éteindre les lumières		
S'éloigner des portes et des fenêtres		
S'allonger au centre de la salle		
Respect du silence absolu		
Rester proches des personnes manifestant un stress et les rassurer		
Signaler aux forces de l'ordre la localisation du groupe et d'éventuelles victimes		
Attendre l'intervention des forces de l'ordre		

<b>Connaitre son environnement</b>			
<b>Depuis les bâtiments</b>			
<b>S'échapper</b>		<b>S'enfermer</b>	
	observations		observations
Issues		Lieux de mise à l'abri	
cheminements		Mobilier « barricades »	
Ralliement des points de rassemblement			
<b>Depuis la cour</b>			
Issues			
Cheminements			
Ralliement des lieux de mise à l'abri			
Ralliement des points de rassemblement			

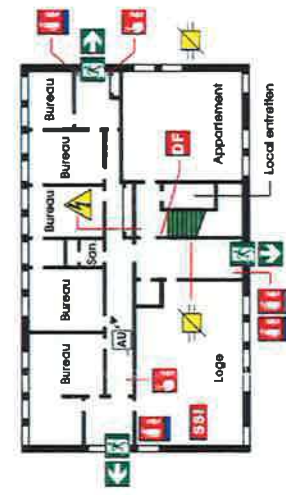
<b>Observateurs</b>	
	Suggestions
Audition du signal d'alarme	
Temps écoulé entre le déclenchement de l'alarme et la mise en sûreté	
Respect des consignes	
Comportement des élèves	
Comportement des adultes	
Pointage des personnes présentes dans la zone	
Signal de fin de l'événement	





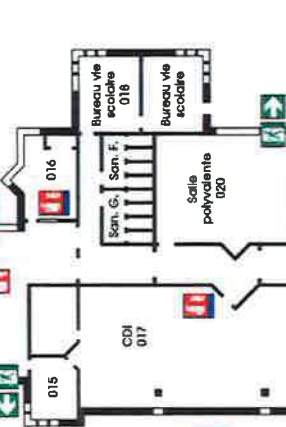
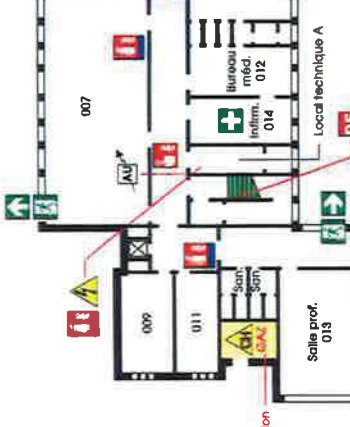


**1er ETAGE**

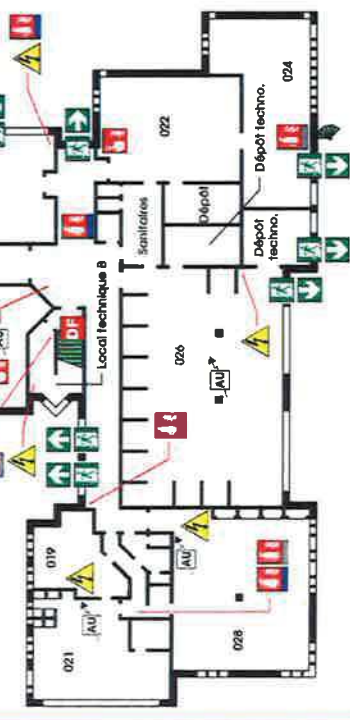


**ADMINISTRATION**

**REZ-DE-CHAUSSEE**



**REZ-DE-CHAUSSEE**



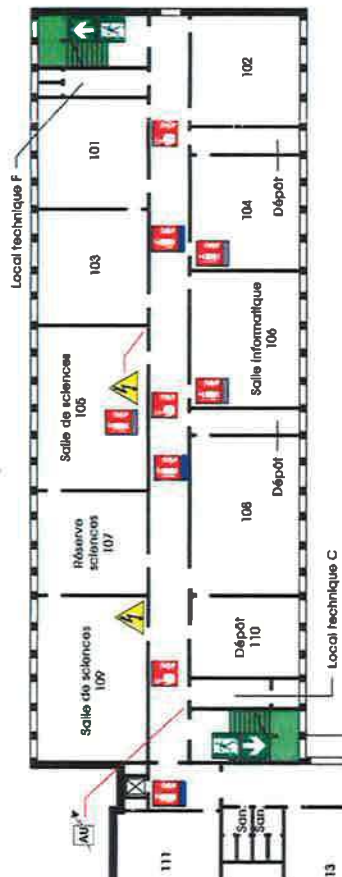
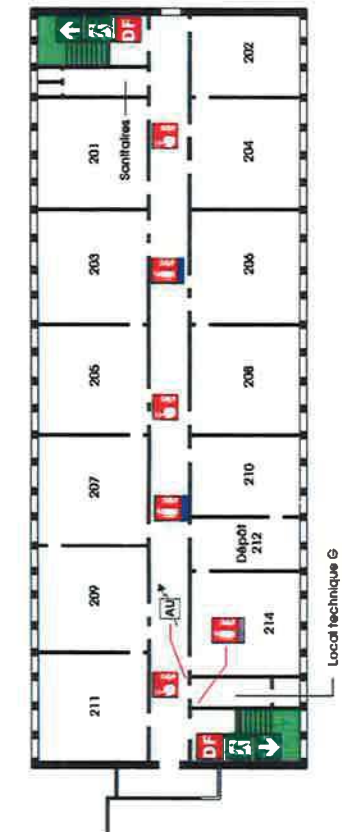
**LEGENDE POMPIERS**

	Extincteur portatif eau pulvérisée + additif
	Extincteur portatif dioxyde de carbone (co2)
	Extincteur portatif poudre
	Déclencheur manuel d'alarme incendie
	Accès pompier
	Commande manuelle désenfumage
	Porte coupe-feu
	SSSI
	Centrale SS

	Evacuation sortie finale
	Evacuation
	Point de rassemblement
	Pharmacie / infirmerie
	Arrêt d'urgence électrique
	Barrage gaz
	Armoire électrique
	Chaudière
	Barrage eau

**LOGEMENTS**



**LEGENDE POMPIERS**

	Evacuation sortie finale		Extincteur portatif eau pulvérisée - obéâtre
	Evacuation cheminement		Extincteur portatif alcool de carbone (ca°)
	Arrêt d'urgence électrique		Détecteur manuel d'alarme incendie
	Arrière électrique		Commande manuelle d'éclairage